

*Mise en ligne le 05/07/2023*

**OBJET : Réglementation de la circulation et du stationnement  
Tir du feu d'artifice du 13 juillet 2023**

Le Maire de la Commune de La Suze sur Sarthe ;  
Vu l'article L 2213 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vue la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,  
relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;  
Vu les articles R 411-8 et R411-25 du nouveau Code de la Route ;  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;  
Vu le décret classant la RD23 dans la nomenclature des voies à grande circulation ;  
Vu l'avis du préfet pour les routes à grande circulation en date du 7 juin 2023  
Sur proposition du Secrétaire général de la Commune de La Suze sur Sarthe ;  
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ;  
Il y a lieu de régler la circulation.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Le **13 juillet 2023 de 21 h à 1 h**, la circulation générale sera interdite, en agglomération, rue Jean-Jacques Rousseau, Place du Marché, rue du pont.

Toutes les dispositions seront prises pour faciliter l'accès aux riverains.

**Article 2** – Durant la période définie à l'article 1<sup>er</sup>, la continuité de la circulation des véhicules sera assurée pour les deux sens par la déviation suivante :

- voie communale n° 417
- voie communale n° 418
- Route départementale n° 23
- voie communale n°218
- Route départementale n° 31

**Article 3** – La signalisation réglementaire d'interdiction de circuler en agglomération et de déviation sera mise en place et entretenue par les agents de la Commune sous contrôle de l'Agence Technique de la Vallée de la Sarthe.

**Article 4** – Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités du pont et de la déviation.

**Article 5** – M. le Directeur de l'Agence Technique de la Vallée de la Sarthe, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de La Sarthe, M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de La Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Suze sur Sarthe, le 05/07/2023

**LE MAIRE,**

